

VILLE D'AULNOY-LEZ-VALENCIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Séance du 9 juin 2023

Secrétaire de séance : madame Dany SANIEZ

n° 4.1.6

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Vote de tarifs pour l'année scolaire 2023/2024
Maison de la Jeunesse - Vote des tarifs jusqu'au 31 janvier 2024

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 1^{er} février 2023, afin de simplifier la grille tarifaire de la Maison de la Jeunesse, le conseil municipal a adopté un tarif unique par période, l'année en comptant 2 ainsi déclinées : du 1^{er} février au 31 août et du 1^{er} septembre au 31 janvier.

La Caisse d'Allocations Familiales avait souhaité l'instauration d'une grille tarifaire modulée sur ses quotients familiaux à l'instar des tarifs relatifs à nos accueils de loisirs (les copains d'abord et anim'été).

Le conseil municipal en séance du 1^{er} février a adopté la grille tarifaire suivante valable jusqu'au 31 août 2023, fin de la première période. Cette grille tarifaire ayant déjà subi la majoration de 7%, la commission de la prospective financière, travaux, aménagement urbain, développement économique, en réunion du 25 mai 2023 a proposé de ne pas modifier ces tarifs qui resteraient valables jusqu'au 31 janvier 2024.

Tarifs- Maison de la Jeunesse		
QF CAF	Aulnésiens	Extérieurs
QF CAF < 749,00€	15,00€	30,00€
750,00€ ≤ QF CAF < 999,00€	16,00€	32,00€
1000,00€ ≤ QF CAF < 1499,00€	17,00€	34,00€
QF ≥ 1500,00€	18,00€	36,00€

En conséquence, Monsieur le Président propose au conseil municipal d'émettre un avis favorable à cette proposition de la commission de la prospective financière.

C'est à l'unanimité, après délibération que le conseil municipal approuve la proposition de monsieur le Président.

Fait et délibéré, en séance, à Aulnoy-lez-Valenciennes, à la date que dessus.

La secrétaire de séance,
Dany Saniez

Pour extrait conforme,
Le Président
Julien Dusart